



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/04/20

Reçu en Préfecture le : 29/04/20

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mercredi 29 avril 2020**  
**D - 2020 / 103**

***Aujourd'hui 29 avril 2020, à 15h07,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en visioconférence,

sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Paul AZIBERT, Madame Ghislaine BUISSON, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,  
*Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17H00*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE (donne pouvoir à Madame Anne BREZILLON), Monsieur Guy ACCOCEBERRY (donne pouvoir à Monsieur Yohan DAVID), Monsieur Vincent FELTESSE

## **Ouverture des écoles dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID - 19 et mise en place d'un service d'accueil minimum exceptionnel**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, le Président de la République a annoncé, le 12 mars 2020, la fermeture de l'ensemble des écoles pour une durée minimum de 15 jours, et autant que nécessaire, et ce, à partir du lundi 16 mars 2020.

Le Président de la République a également annoncé la mise en place d'un service de garde des enfants des personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire. La liste des personnels bénéficiaires est établie par le gouvernement.

Ainsi, pour accueillir les enfants en âge scolaire de la commune, la Ville a décidé, le 16 mars 2020, l'ouverture de 8 écoles (Albert Schweitzer, Albert Thomas, Béchade, Benauges, Flornoy, Pressensé, Stéhélin, Yser) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 avec une capacité initiale de 24 élèves par école.

Ce service d'accueil minimum exceptionnel est étendu aux samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires en fonction des besoins des parents d'élèves concernés.

Si des besoins d'accueil supplémentaires devaient être constatés, l'amplitude horaire ou la capacité des écoles pourraient être étendues, et de nouvelles écoles pourraient être ouvertes.

L'accueil des enfants de ces personnes, lorsqu'elles ne disposent pas d'autre solution de garde à domicile, est assuré conjointement par des enseignants, des agents de la ville (notamment le personnel des écoles, ATSEM et Adjointes Techniques), de la métropole, et des personnels d'associations assurant habituellement l'accueil périscolaire dans les écoles.

Les enfants et les encadrants bénéficient, chaque jour, de repas, en portion individuelle, confectionnés et livrés par le SIVU.

L'ensemble des frais liés à cet accueil (garde et restauration) sont proposés à titre gratuit et sont pris en charge par la Ville.

Concernant la remise en état des locaux utilisés par les enfants et les adultes des écoles, l'ensemble des protocoles d'entretien ont été revus et adaptés avec l'utilisation de produits virucides. Les fréquences de nettoyage ont été renforcées avec un point de vigilance sur tous les points de contacts.

Les personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire bénéficient de ce service dès lors qu'ils présentent la carte professionnelle de santé ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

De plus, depuis le début du confinement, des prêts de matériels de restauration des écoles (plateaux, échelles à plateaux, chariots de service...) sont faits en direction des EHPAD ou des résidences seniors qui confinent leurs résidents en chambre.

D'autre part, la ville de Bordeaux met à disposition, dans chacune des écoles assurant un service d'accueil des enfants de ces personnels, une valise de tablettes numériques pour les enseignants. Ceux-ci peuvent ainsi assurer un enseignement différencié, assisté par des supports numériques adaptés.

De plus, l'Éducation nationale a mis en place des contenus éducatifs numériques afin de permettre l'enseignement à distance. Certains enfants n'y ont cependant pas accès faute de moyens matériels.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité pédagogique, la ville de Bordeaux met à disposition, à titre gratuit, des matériels numériques (type tablettes) pour les enfants qui en ont besoin et identifiés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN33), en dehors du temps scolaire.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le service d'accueil minimum exceptionnel dans les écoles de la ville.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**